

CHEF DE POLE

Dr Pierre LORIOT

ASSISTANTE DE POLE

Mélanie MONNOT

L'équipe de soins

MEDECIN RESPONSABLE DE L'UF

Dr Th. PRUD'HOMME de la BOUSSINIÈRE

CADRE DE SANTE

Véronique RITZ

INFIRMIERS

Laure CAPON
Louise DE SARS
Alexis PEREZ

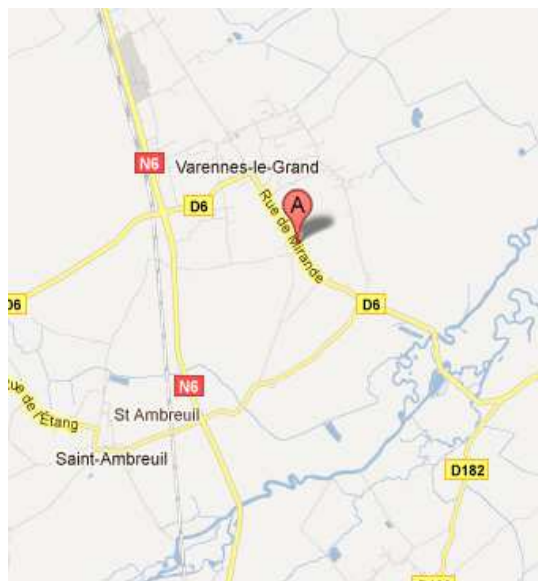
MONITEUR EDUCATEUR

Marie BONVALOT

PSYCHOLOGUE

Emilie BOUSSIN

PLAN D'ACCES



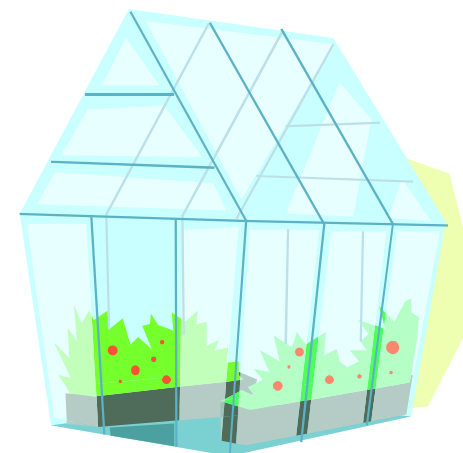
HORAIRE DES SOINS

Du lundi au vendredi
7 H 30 – 16 H 30

CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE
DE SEVREY



ATELIER THERAPEUTIQUE OASIS



LES AMORANDS
71240 VARENNES LE GRAND
Tel : 03 85 44 13 11

Structure de soins extra hospitalière pour adultes rattachée
au pôle « *prévention et soins ambulatoires en psychiatrie
générale* » du CHS de Sevrey

Mars 2021

ATELIER THERAPEUTIQUE D'HORTICULTURE

L'OASIS

L'atelier thérapeutique L'OASIS est une unité de soin qui a pour mission d'aider à la réinsertion sociale et professionnelle. Le support utilisé est principalement l'horticulture mais d'autres supports peuvent être utilisés.

L'atelier thérapeutique accompagne des personnes qui souhaitent à la fois continuer des soins psychiques et reprendre contact avec une activité professionnelle.

C'est un lieu d'écoute, de réassurance, de remise en confiance et de valorisation afin d'aider le patient à construire son projet de vie.

La structure est ouverte vers l'extérieur et fonctionne toute l'année à l'exception de 15 jours en fin d'année.

MODALITES D'ADMISSION

Une visite préalable de l'unité est souhaitable.

La demande d'admission doit être remplie par un médecin référent du patient, à laquelle sera jointe une copie du carnet vaccinal (tétanos obligatoire). Le tout sera adressé au Cadre de Santé responsable de l'unité.

Un rendez-vous de présentation sera alors proposé à la personne qui devra se munir d'une pièce d'identité.

Le règlement intérieur de la structure sera remis au patient lors de sa présentation.

A la suite de cet entretien, il sera demandé au patient de rappeler lui-même l'atelier thérapeutique pour connaître la décision prise par l'équipe soignante et le cas échéant, la date d'entrée.

Le patient sera admis à raison d'un jour par semaine pendant une période d'essai de 4 semaines minimum. Après évaluation de cette période d'essai, l'admission définitive pourra ou non être prononcée.

Le patient pourra être admis de façon progressive à raison d'1 à 3 jours par semaine. Le patient hospitalisé ne peut prétendre qu'à 1 jour de soins par semaine.

Une synthèse est organisée au minimum une fois par an puis à chaque fois que nécessaire avec les différents acteurs du soin (médecins, infirmiers, psychologue,...).

La journée à l'OASIS débute par le ramassage dans différents points de Chalon sur Saône prévus au préalable par l'équipe de l'OASIS et les patients. Il s'effectue de 7h00 à 8h20 et de 16h00 à 17h00.